

Défendre l'offre publique dans le supérieur

La fermeture de plusieurs classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) a été annoncée au mois de novembre 2023. Ces fermetures soudaines ont été décidées sans concertation avec les établissements et, pour la plupart, sans qu'une baisse des effectifs les justifie. Elles sont d'autant plus préoccupantes qu'elles font suite à d'autres fermetures de structures publiques d'enseignement supérieur (écoles d'art par exemple), réduisant ainsi l'offre publique et laissant une place démesurée à une offre privée onéreuse et peu encadrée.

L'enseignement supérieur public en France propose une offre diversifiée, avec des formations professionnelles, technologiques, académiques, notamment en lien avec la recherche (au sein des universités par exemple), dans des structures diverses (IUT, IAE, écoles d'ingénieurs, écoles d'art, etc.). Et, pour certaines formations (STS et CPGE notamment) au sein de lycées. Cette diversité a pour vocation de permettre à chaque étudiant de trouver des modalités de formation qui lui conviennent et d'assurer un maillage territorial aussi dense que possible.

Les contenus de ces formations sont encadrés. Elles mènent toutes à des diplômes reconnus au moins au niveau européen. Elles offrent une formation initiale de qualité qui leur ouvrira la possibilité d'une formation tout au long de la vie. Pour toutes ces raisons, les études supérieures publiques sont un levier d'émancipation important.

Au contraire, depuis quelques années, nombre d'offices et d'écoles privées proposent, à des coûts prohibitifs pour beaucoup de familles, des formations dont les contenus ne sont pas toujours encadrés et qui parfois n'aboutissent pas à des diplômes reconnus par l'État. Pourvues de gros budgets de communication, elles profitent des craintes provoquées par Parcoursup pour recruter les futurs bacheliers. Elles ont largement contribué à la spectaculaire croissance de la dette étudiante.

Dans ce paysage, les classes préparatoires aux grandes écoles font l'objet d'attaques régulières. Pourtant, nombre de ces classes préparatoires accueillent entre 30 et 60 % d'étudiants boursiers, et les CPGE les plus touchées par les fermetures assuraient justement un large accès à une formation de qualité. À Châlon-sur-Saône, au Havre, à Rennes, ces CPGE contribuent au maillage territorial de l'enseignement supérieur. À Paris, les CPGE qui devaient fermer comptent parmi celles qui ont le plus de diversité sociale. S'il s'agissait d'ouvrir des classes à destination d'un public plus divers comme les bacheliers professionnels, pourquoi le faire au détriment des structures existantes les plus mixtes socialement et en termes de genre ?

Plutôt que reprocher aux classes préparatoires leur coût, il est nécessaire de donner aux universités et aux autres formations publiques les mêmes moyens pour accueillir et accompagner leurs étudiants. Cela suppose un investissement réel de l'État et non des arbitrages locaux.

S'il s'agit d'ouvrir ces formations à davantage d'élèves, des leviers existent. La poursuite du travail d'information fourni par les équipes enseignantes pour expliquer le fonctionnement et les possibilités offertes par les CPGE en est un et le renforcement des offres de logements (CROUS, internat) en est un autre.

Nous tenons donc à rappeler notre attachement à des formations publiques de qualité permettant aux élèves qui le souhaitent de poursuivre des études supérieures financièrement accessibles à tous et nous demandons aux ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur d'agir résolument en faveur de cette offre publique de formation.